

Depuis 2006, la mineuse du poireau *Phytomyza gymnostoma* est le ravageur principal des poireaux conduits en agriculture biologique. Presque toutes les parcelles de Haute-Normandie sont touchées par des attaques sur les poireaux récoltés en automne. Des dégâts de plusieurs mineuses présentes dans 100 % des poireaux sont courants. Ce qui nécessite au minimum un épluchage long et sévère, voire la perte du poireau. Et en 2011, des poireaux conventionnels non protégés contre les thrips ont également subi des attaques.

La couverture par un filet anti-insectes type Filclima apporte une protection très correcte. Mais il paraît difficilement envisageable de bâcher tous les ha de poireaux d'automne.

Objectif de l'essai : comparer l'efficacité de deux insecticides, autorisés en agriculture biologique, sur la mineuse du poireau.

Protocole :

Essais réalisés chez M. François LESAGE à St Ouen du Tilleul (27) et chez M. Vincent DUMONTIER au Potager de Repainville à Rouen (76).

Parcelle élémentaire :

	Parcelle élémentaire	Pulvérisateur (à dos manuel)
Repainville	5 m x 0,8 m ; 2 rangs	Technoma Pulsar 1200 12 l
St Ouen – var Atlanta	5 m x 1,3 m ; 3 rangs	Solo 475 buse plate.

Pour chaque modalité, les traitements sont réalisées sur 4 micro-parcelles sur la planche (4 répétitions).

Modalité	Produit	Composition	Statut	Dose appliquée
A	PYREVERT	spinosad 480 g/l	Homologué contre thrips du poireau, 2 applications maximum par culture.	1,5 l/ha dans 750 l eau /ha
B	SUCCESS 4	pyréthrines naturelles 18,6 g/l	Pas encore homologué cultures légumières en France.	0,2 l/ha dans 750 l eau /ha.
C	TNT			Aucun traitement.

Pour bien encadrer le vol de mineuses, le protocole comportait 4 traitements.

Calendrier et conditions des traitements :

	Repainville	St Ouen
T1	8 septembre. 18 h – 18 °C – temps couvert limite bruine	8 septembre. 10 h – 15 °C – temps couvert, vent
T2	20 septembre 15 h – 19 °C – temps couvert	20 septembre 16 h 30 – 19 °C – temps couvert
T3	10 octobre 11 h 15 – 16°C – très couvert, limite bruine	11 octobre 18 h 30 – 15°C – très couvert, limite pluie
T4	25 octobre 11 h 15 – 16 °C - soleil	27 octobre 11 h – 9°C - couvert
Comptage mineuses	29 novembre	15 décembre

Résultats

Pour chaque modalité, dans chaque parcelle élémentaire, 20 poireaux contigus, sur le rang central ou sur le même rang à Repainville, ont été arrachés et épluchés. Le nombre de mineuses, pupes et larves, a été compté pour chacun.

Une analyse statistique a été réalisée sur les moyennes.

Nombre de mineuses par poireau

Modalités		Repainville	St Ouen
A	PYREVERT	2,088 A	1,068
B	SUCCESS 4	0,512 B	0,892
C	TNT	2,087 A	1,136
Test	de Newman-Keuls	Significatif	Non significatif

Les différences ne sont pas significatives à St Ouen. Par contre la modalité « SUCCESS » est significativement différente des deux autres modalités à Repainville, selon le test de Newman-Keuls au risque de 5%.

De plus, les mines et donc les dégâts occasionnés aux poireaux étaient très différents, bien que non mesurés, entre la modalité SUCCESS et les deux autres, à Repainville comme à St Ouen : les mines « SUCCESS » étaient très courtes et superficielles, limitées souvent à la partie supérieure de la feuille. Alors que les poireaux des deux autres modalités comportaient des mines souvent nombreuses, profondes, jusqu'à la base du fût.

Conclusion

Le SUCCESS 4, appliqué pendant le vol de mineuses, diminue très fortement les dégâts subis par les poireaux. Son activité larvicide est efficace.

Le PYREVERT ne semble pas présenter d'intérêt. Son activité uniquement adulticide et sa faible rémanence limitent trop son efficacité sur un vol aussi long. Les pyréthrinés étant dégradés par la lumière, il faudrait connaître les heures d'activité de la mineuse pour savoir si des traitements systématiquement le soir seraient plus efficaces.

Il reste à positionner judicieusement les deux seules applications autorisées par rapport au vol automnal de la mineuse. Et à attendre que le SUCCESS reçoive une homologation « mineuse du poireau ».

Marielle Suire
Conseillère maraîchage